

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 24

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD.

Absents donnant pouvoir : Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST.

Absents excusés : Yvon BRIANCEAU, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONNEAU et Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D26062023_04 : Demande de subvention auprès du Département de la Vendée pour l'aménagement d'une liaison cyclable et d'une passerelle entre les deux bourgs des Achards

Monsieur le Maire expose que l'aménagement d'une liaison cyclable et d'une passerelle entre les deux bourgs des Achards de la gare SNCF (au nord) à la voie verte existante (au sud), via la Zone d'activités, est programmée par la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Cet aménagement permettra de relier et de sécuriser les deux centres-bourgs des Achards tout en valorisant la gare SNCF et solutionnera ce qui est aujourd'hui une discontinuité cyclable. Il sera utile pour l'ensemble de la population, tout âge confondu, pour divers types de déplacements (travail, loisirs, commercial, santé).

Cette opération est sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays des Achards. Cependant, le projet étant sur le territoire des Achards, la commune peut solliciter une aide départementale à hauteur de 40 000.00€ dont la Communauté de Communes serait bénéficiaire. Il précise que cette somme ne peut être sollicitée qu'une fois par mandat liée à la mobilité durable.

Madame Sarah RENAUD demande si la réfection du parking de la Gare est prévue.

Monsieur Michel VALLA confirme qu'en effet la réfection de ce parking sera vu par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le dépôt de la demande de subvention départementale pour ce projet
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ladite aide départementale et à signer tous actes afférents à cette opération.

La Secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/07/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

